

Il Volantino Europeo n°17

Juillet 2007

Bulletin internautique de l'Association Piotr-Tchaadaev



Lipotmezö, 17 mai 2007 ©JYF

Editorial : un Quatorze-Juillet comme tous les autres ?

Nous avons volontairement donné à l'image de couverture un ton blafard, qui signifiait en 1549 « affaibli » et nous venait du moyen allemand « de couleur pâle ». La Maison Jaune à Budapest perd en effet ensemble ses fonctions et sa couleur, les différentes mobilisations n'ayant amené qu'à un sursis à exécution jusqu'au 31 décembre de cette année. Déjà, les couloirs que nous avons arpentés lors de notre dernière visite le 17 mai, dans le cadre du IV° « Divan sur le Danube », semblaient désertés. Derrière l'accueil, comme toujours très chaleureux, de nos collègues et amis de Lipotmezö, on sentait poindre - en tout cas - de l'incompréhension devant la décision irrévocable du gouvernement hongrois, saisi d'une sorte de frénésie immobilière et spéculative qui se manifeste aussi dans le quartier juif de Budapest, et ailleurs encore.

Nous avons déjà insisté sur ce que représentait la fin de cette institution de dimension européenne et même mondiale, pour les patients comme pour les soignants. La fermeture de la Maison Jaune signifie aussi le transfert – on ne sait encore où – du remarquable musée qui abrite tant d'œuvres des patients du passé, tout comme de la bibliothèque, où nous nous sommes longuement attardés. Que vont devenir tous ces ouvrages, ces collections de revues et ces dossiers de malades écrits à la plume ? Un gisement unique de mémoire clinique et théorique voué à la disparition pure et simple ?

Aujourd'hui même, nous avons eu la bonne surprise de découvrir que le n°50 d'Œdipe Info, diffusé sur le net par notre collègue et ami Laurent Le Vaguerèse, proposait un lien vers le site « Sauvez Budapest », en mentionnant la fermeture de la Maison Jaune.

Que dire enfin de notre Colloque du 18 mai lui-même ? Qu'il a tenu largement ses promesses, nous y reviendrons à la rentrée, mais que la poursuite d'un projet de coopération internationale, même modeste, impose – dans le contexte social et politique actuel – un mélange de vigilance et de ténacité de même grade que le paprika fort...

Liens utiles

<http://www.oedipe.org/fr/accueil>

<http://mardishongrois.blogspot.com/>

<http://sauvezbudapest.hautetfort.com/>

<http://www.kidma.hu/ovas/>

<http://index.hu/politika/belfold/deh3382/>

<http://www.orszagoscivilforum.hu/>



A propos de la CMU

Parler de la CMU, abréviation usuelle pour couverture médicale universelle, c'est tout d'abord en faire l'historique afin d'en saisir les enjeux politiques, sociaux et psychiques.

Pour le commun des français, baigné dans l'auto suffisance, l'énoncé suivant est une vérité indiscutable : nous « avons le meilleur système de santé au monde », cette pseudo vérité a probablement permis de ne pas interroger les questions de la distribution, du coût de la santé en France, et de ses conséquences d'un point de vue psychique. De

toute façon, toute discussion se heurte très vite à des barrières idéologiques comme nous le verrons dans la suite de cet exposé.

Pourtant, « le meilleur au monde » comportait des failles du système qui étaient soulignées, ne serait ce que par Martine Aubry : en 1999, elle révélait que plus de six millions de Français n'avaient aucune couverture maladie, béances qui conduisirent à la création de la Couverture Maladie Universelle.

La CMU a été votée dans le cadre de la loi du 27 juillet 1999 sous le gouvernement de Lionel Jospin, à l'initiative de Martine Aubry. Il me faut néanmoins souligner qu'existait déjà, en France, un système permettant de soigner les nécessiteux, l'AMG (aide médicale gratuite), mais que cette aide n'était pas un droit inscrit dans la loi et dépendait du bon vouloir des élus locaux, du moins en principe, car dans les faits ils en faisaient quasiment toujours profiter leurs concitoyens.

La CMU, avancée sociale généreuse, s'inscrivait dans l'idée du droit aux soins, idée qui elle-même évolue de plus en plus vers celle du droit à la santé, faisant peu cas de nos différences biologiques. Toutes ses idées trouvent leur fondement dans le mythe de l'égalité des chances.

La CMU pose le problème de son financement. Or le budget qui lui est annuellement consacré est soit, non connu, soit tenu secret ; de même qu'à l'usage est apparu une mise en accusation des médecins qui « refuseraient » de soigner des patients relevant de la CMU, ne pensant qu'à l'argent et non à l'idéal hippocratique.

Afin de rendre mon exposé moins aride, je vais l'étayer d'exemples qui vont nous permettre de bien suivre les dérives du système, mais tout d'abord quelques explications afin d'en saisir le fonctionnement. La CMU se décompose en CMU de base et en CMU complémentaire. La CMU de base permet à toute personne résidant en France depuis trois mois et ne relevant d'aucun régime d'assurance maladie, d'être automatiquement prise en charge par la caisse d'assurance maladie française. Ce dispositif concerne donc aussi bien les français que les étrangers et recouvre des situations très diverses dont certaines, rares au demeurant, peuvent donner lieu à des dérives. Le dispositif concerne en premier les RMIstes¹, et toutes

¹ En France a été instauré ce que l'on appelle le Revenu Minimum d'Insertion afin de permettre la

situations familiales ou professionnelles ayant un caractère provisoire. A ce moment de mon exposé, je ne peux m'empêcher de vous raconter deux anecdotes tirées du vécu de confrères qui me sont proches. Mon ami gynécologue reçoit une de ses patientes qui possédait une usine qu'elle venait de vendre un très bon prix. Elle venait le voir, pour une visite de contrôle, avant de partir pour un séjour aux Seychelles ; à la fin de la consultation, au moment de régler elle lui a dit : à propos docteur j'ai la CMU... Ce collègue a réagi avec colère, lui disant « d'accord pour cette fois, par contre je vous prie, Madame, de ne plus remettre les pieds dans mon cabinet »². Aujourd'hui si cette patiente portait plainte, mon collègue pourrait être accusé de refus de soins à une CMU ; j'ai choisi ce cas pour bien montrer qu'il ne s'agit d'aucune façon d'une continuation de la lutte des classes ; je ne tiens pas à être taxé d'appartenance à l'extrême droite en évoquant la CMU et le refus de soins pour l'avenir, décrété par mon confrère pour cette patiente.

La deuxième concerne un cadre de très haut niveau d'un pays hors CEE, travaillant en France ; ce dernier est envoyé par son entreprise dans un autre pays d'Europe, il laisse donc sa femme et ses quatre enfants en France, considérant que l'enseignement y est meilleur. Il leur rend régulièrement visite ; en soi, rien d'extraordinaire, mais voilà le système français est ce qu'il est ; cet homme, intelligent mais peu scrupuleux, grâce il est vrai à un avocat, va faire considérer que sa femme et ses quatre enfants n'ont aucune ressource, et de ce fait ont droit à la CMU.

Revenons à la description du dispositif social. Le bénéficiaire de la CMU, ne paye aucune cotisation si son revenu se situe au dessous de 580 euros par mois, si ce dernier dépasse ce seuil, le taux de taxation est fixé à 8 % pour la partie excédentaire. La CMU donne des prestations identiques à celles du régime général³ ; ceci étant, la majeure partie des

réinsertion dans le tissu social des personnes en difficulté. Le RMI, créé par Michel Rocard en 1998, était destiné à une population aux marges de la société, soit 200 000 ou 300 000 personnes, or actuellement nous en sommes à un million deux cents mille.

³ Par exemple la consultation chez le médecin généraliste est remboursée sur la base de 70%

bénéficiaires de la CMU bénéficie d'une CMU complémentaire qui permet une prise en charge à 100 %⁴.

A ce jour personne ne peut évaluer le coût de la CMU : « *ses mécanismes de financement sont désormais internes au régime général et ne sont pas isolés comptablement* »⁵ Il faut bien comprendre qu'il s'agit d'une volonté avant tout politique, les caisses ayant les moyens de répondre à cette question.

La CMU complémentaire : afin de permettre l'accès aux soins des plus démunis, fut créée une complémentaire qui prend en charge le ticket modérateur et permet par la même la gratuité des soins. Le coût de la CMU complémentaire est parfaitement connu : 1405 millions d'Euros, le budget provient d'une dotation du budget de l'état pour 695 millions d'euros, de la taxe sur l'alcool pour 386 millions, de la taxe sur les complémentaires de santé pour 302 millions et de la reprise sur provision⁶.

Nous ne pouvons qu'évaluer le coût de la CMU en utilisant les seuls chiffres dont nous disposons, chiffres fournis par la caisse d'assurance et mais qui datent de 2000 : les dépenses par bénéficiaire et par an de la CMU et de la CMU complémentaire s'élevaient alors à 1953 Euros. En supposant que ce montant ait augmenté dans la même proportion que la seule CMU complémentaire, soit 43%, cela nous donne un montant de 2780 Euros par bénéficiaire ; ce qui nous permet de chiffrer le coût à 6 milliards d'euros ce qui correspond en gros au trou de la sécurité sociale.

Un autre point mérite d'être souligné, bien qu'il faille s'abstenir de toute interprétation hâtive : les bénéficiaires de la CMU consomment deux fois plus de soins que les personnes assujetties au régime général ce qui à première vue semble normal, compte tenue des conditions sociales, en fait l'anomalie réside dans le fait qu'il s'agit d'une population jeune, âge moyen : 28 ans alors que les assurés sociaux ont eux un âge moyen de 40 ans

Si j'ai mis en avant ces chiffres c'est pour bien souligner qu'il s'agit d'un problème économique important mais qui a été repris

⁴ Le nombre de bénéficiaires est passé de 1 212 340 en 2001 à 1 649 000 en 2005

⁵ Rapport d'évaluation de la CMU présenté au Parlement en 2003

⁶ Ces chiffres concernent l'année 2005

dans son aspect idéologique par certaines organisations.

L'Aide Médicale d'Etat : elle vient compléter le dispositif de la CMU. L'Aide Médicale d'Etat (AME) est principalement destinée à prendre en charge les dépenses médicales des [étrangers en situation irrégulière](#) et [sans ressources](#) résidant en France. Instaurée le 1^{er} janvier 2000 par [Bernard Kouchner](#) et [Martine Aubry](#), l'AME remplace l'Aide Médicale Gratuite destinée aux sans-papiers, qui était gérée par les départements. L'AME est définie à l'article L. 251-1 du [code de l'action sociale et des familles](#) ainsi qu'au titre IV du décret du 2 septembre 1954 dans sa version modifiée par un décret du 28 juillet 2005. L'AME donne droit aux soins médicaux et aux prescriptions médicales, aussi bien en hôpital qu'en médecine de ville, dans la limite des tarifs conventionnels et au [forfait journalier](#) en cas d'hospitalisation. Le bénéficiaire de l'AME doit résider en France depuis plus de trois mois, ce qu'il doit prouver en fournissant pour chaque mois un justificatif de présence (visa expiré, facture d'hôtel, inscription scolaire...). Ses ressources doivent être inférieures au plafond fixé pour la CMU complémentaire, soit 597,16 € au 1^{er} juillet 2005. L'AME doit être redemandée chaque année. L'AME peut aussi être attribuée, sur décision du ministre chargé de l'action sociale, à certaines personnes qui sont de passage en France. D'autre part, les personnes en situation irrégulière et présente depuis moins de trois mois bénéficient d'une prise en charge limitée aux soins les plus urgents, dont l'absence mettrait en jeu le pronostic vital ou pourrait conduire à une altération de l'état de santé de la personne ou d'un enfant à naître. A la lecture de ces différents dispositifs on constate que la prise en charge médicale est quasiment toujours assurée.

Le dispositif étant « sans failles » il importe de trouver des responsables à son dysfonctionnement, au premier rang des accusés figurent les professionnels de santé ; de part ma formation je ne parlerai que des médecins, sachant que les dentistes, voir les

podologues peuvent être livrés à la vindicte populaire ; *ne sont-ils pas ceux qui vivent de la maladie ?*

Les médecins sont souvent désignés comme ceux qui refusent de soigner les CMUistes

Le fond CMU, dont je rappelle qu'il est avant tout un organisme public, c'est-à-dire que l'argent provient du contribuable, a fait effectué une enquête de « testing » par un organisme de Développement Innovation Evaluation Santé au près de médecins libéraux du Val-de-Marne afin de savoir comme les praticiens recevaient ce type de patients ; le résultat fut contrasté, nous verrons pourquoi plus loin, par contre les conclusions du DIES rappellent le « bon temps » de la lutte des classes version trotskiste. Pour le plaisir je le cite : *« les préjugés sur les bénéficiaires s'inscrivent dans les conceptions dominantes de la société, auxquels une partie des praticiens participe et nous avons montré comment en partant de bruits⁷ colportés et du fait du faible nombre de bénéficiaires dans une clientèle, les professionnels en arrivent à conforter les dits préjugés.* Bien entendu un « collectif » de médecins le COMEGAS a saisi la HALDE (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et les Exclusions).

Je vais vous lire ses conclusions.

Refus de soins aux patients bénéficiaires de la CMU : l'avis du CNLE

Le Conseil National des politiques de Lutte contre les pauvretés et l'Exclusion sociale (CNLE) a pris connaissance de plusieurs études récentes qui mettent en évidence qu'une proportion élevée de médecins, généralistes et spécialistes, refusent de soigner des patients bénéficiaires de la couverture maladie universelle. Une enquête par testing, réalisée dans le Val-de-Marne pour le compte du fonds CMU, révèle que lorsque ces patients s'adressent à des spécialistes de secteur 2 ou à des dentistes, près de 4 demandes de soins sur 10 se heurtent à des refus. Ces refus apparaissent encore plus nombreux à l'égard des patients soignés dans le cadre de l'aide médicale d'Etat (AME), comme l'indiquent les résultats d'un testing réalisé par Médecins du

⁷ Le hic c'est qu'il ne s'agit pas de bruit colporté mais de récits personnels que les uns et les autres racontent aussi bien lors de réunions syndicales, qu'ordinales

monde auprès de 725 médecins généralistes dans 10 villes de France. Le CNLE a exprimé sa plus vive préoccupation face à cette situation intolérable, caractéristique d'une pratique de sélection des patients contraire à la déontologie médicale et au serment d'Hippocrate. Il considère que c'est tout à l'honneur de la profession médicale de permettre le fonctionnement du dispositif de la CMU. C'est heureusement le cas pour la grande majorité des praticiens. Il rappelle que l'obligation déontologique se double, pour les patients relevant de la CMU, d'une obligation légale, prescrite par la loi du 27 juillet 1999. Le CNLE ne peut admettre cet état de fait et ne peut non plus se contenter d'une protestation indignée. Il a décidé de rechercher les causes de ces refus et, à ce titre, d'interroger les organismes professionnels et les caisses de protection sociale. Il prendra également en compte les conclusions du rapport que vient de remettre Jean-François Chadelat, directeur du fonds CMU, au ministre de la santé, Xavier Bertrand. Le CNLE prévoit, une fois réunis les résultats de ces investigations, de mettre cette question à l'ordre du jour de son plan de travail 2007, pour faire connaître ses propositions, si l'élimination de tout refus de soins n'était pas rapidement acquise.

Le rapport de Monsieur Chadelat publié en décembre 2006 va toujours dans le sens de désigner un coupable, de préférence les médecins afin de faire l'économie d'une réflexion sur le fond. Que préconise ce rapport ? Je cite : « mettre en place un suivi par l'assurance maladie des 5% des professionnels recevant le moins de bénéficiaires de la CMU et de prévoir des mécanismes de sanctions financières » ce qui est surréaliste dans un moment où confronté au vieillissement du corps médical, l'Etat fait tout pour inciter les médecins à partir de plus en plus tard à la retraite.

La lecture de la presse est édifiante, je soulignerai simplement qu'il s'agit soit d'une presse très engagée, soit d'organisations caritatives qui, hélas se refusent de poser le problème dans son ensemble. Je vous en livre des extraits, que par moments je commenterai. Une récente enquête publiée par *Médecins du Monde* a montré que 40% des praticiens consultés refusent de soigner des malades

bénéficiaires de l'aide médicale d'état. Les codes de déontologie et de santé publique sont sans ambiguïté : rien ne peut justifier de telles discriminations. L'Observatoire du droit à la santé des étrangers (ODSE) demande à la HALDE de condamner ces refus de soins et d'étendre ses recommandations en faveur de l'ensemble des plus démunis. La protection maladie et l'accès aux soins pour les étrangers sans ressource ni [titre de séjour](#), déjà malmenés par les pouvoirs publics, pâtissent des pratiques illégales de trop nombreux professionnels de santé : 40 % des praticiens consultés refusent de soigner les patients bénéficiaires de l'Aide médicale de l'Etat (AME), selon une enquête menée en novembre dernier par *Médecins du Monde*. La Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) a récemment déploré le caractère discriminatoire des refus de soins opposés à des bénéficiaires de la Couverture maladie universelle (CMU) destinée aux personnes démunies, françaises ou étrangères en situation régulière. Comme les principes fondamentaux régissant l'AME et la CMU sont les mêmes - permettre à des personnes démunies d'avoir une protection maladie et ainsi de pouvoir accéder aux soins - et que les enquêtes confirment que l'ampleur des discriminations en matière d'AME est plus de trois fois plus importante qu'en matière de CMU, l'Observatoire du droit à la santé des étrangers (ODSE) demande à la HALDE de condamner ces refus de soins et d'étendre ses recommandations en faveur de l'ensemble des plus démunis. De telles pratiques ne sauraient être justifiées par les blocages administratifs⁸ ou les lenteurs de remboursement, ni même par la liberté des praticiens⁹ à choisir leurs

⁸ Nous retrouvons là un leitmotiv classique : la médecine, c'est comme la prêtrise c'est une vocation; l'argent ne devrait pas rentrer en ligne de compte ; c'est bien évidemment faire fi de la réalité que nous rappelle tous les jours les différents organismes d'état , comme les impôts par exemple !

⁹ Le Conseil de l'Ordre des Yvelines défend la position suivante : l'urgence, la première

patients. Les codes de déontologie et de santé publique sont sans ambiguïté : les médecins généralistes et spécialistes ont l'obligation déontologique - c'est-à-dire éthique et légale - d'écouter, d'examiner, de conseiller ou de soigner avec la même conscience tous les patients sans distinction quelles que soient leur nationalité, leurs ressources ou leur situation administrative. La vocation sociale du système de santé doit être réaffirmée. La réforme de la CMU en 2000 visait à permettre l'accès des personnes en situation de précarité à un système de santé unique pour tous. Le maintien d'un dispositif spécifiquement dédié aux personnes en situation irrégulière ayant des problèmes de santé, l'AME, n'a toutefois pas permis d'atteindre réellement cet objectif. L'échec aujourd'hui constaté invite à mettre fin à la médecine à deux vitesses¹⁰.

Pour que toutes les personnes les plus vulnérables aient accès aux soins et que disparaissent les discriminations dont ils sont victimes :

le dispositif de l'AME doit être intégré à la CMU¹¹. En attendant, le bénéfice de la carte

consultation est toujours assurée par contre afin d'éviter tout problème soit contre-transférentiel quelqu'en soit la nature le médecin peut choisir (en dehors de l'urgence) de ne pas suivre tel ou tel patient ; ne faisons nous pas la même chose en psychanalyse ? Ce qui a entraîné l'indignation d'un apparatchik du Parti Socialiste «*Je suis scandalisé par les médecins qui refusent les soins, et je suis aussi choqué qu'un représentant départemental de l'ordre puisse tenter de justifier cette attitude par le libre choix du médecin* » expliquait hier à Libération Claude Evin, président de la FHF. Il faisait allusion aux propos du Président du Conseil de L'Ordre des Yvelines, le Dr Prudhomme, qui expliquait dans une lettre du conseil de l'ordre qu'au terme d'un premier entretien, le médecin doit rester libre de décider s'il accepte de prendre en charge définitivement un patient.

¹⁰ Une fois de plus nous voyons à l'œuvre une dérive politique, et idéologique : tout sert de prétexte pour s'en prendre au deuxième secteur, celui des honoraires libres et qui ne coûte rien à l'Etat.

¹¹ La il s'agit d'une prise de position politique.

vitale¹² doit être étendu aux bénéficiaires de l'AME jusqu'alors exclus de cet outil pourtant facilitateur de paiement des professionnels de santé et donc de l'accès aux soins. Le [Ministre de la Santé](#) et les caisses d'assurance maladie doivent intervenir en ce sens pour neutraliser les différences de traitement et les obstacles administratifs aux remboursements des médecins.

La stigmatisation doit cesser à l'égard des plus démunis : cela suppose notamment que tous les bénéficiaires de l'AME comme de la CMU soient dûment informés de leur droit à consulter chez tous les professionnels de santé.

Le Conseil national de l'[Ordre des médecins](#), celui des [chirurgiens-dentistes](#) et celui des pharmaciens doivent de leur côté rappeler de manière encore plus déterminée aux praticiens leurs obligations légales et déontologiques à l'égard des bénéficiaires de l'AME comme vis-à-vis de l'ensemble des malades. **Associations de l'ODSE signataires :** ACT UP-Paris, AFVS, AIDES, ARCAT, CATRED, CIMADE, COMEDE, CRETEIL SOLIDARITE, MEDECINS DU MONDE, MRAP, SOLIDARITE SIDA

Les politiques ne pouvaient rester insensibles au battage médiatique, nous pouvons donc lire dans le *Nouvel Observateur* : le ministre de la Santé Xavier Bertrand a annoncé, mardi 19 décembre, qu'un décret, permettant aux associations d'aide aux plus démunis de saisir directement les Ordres des praticiens libéraux en cas de refus de soins à un bénéficiaire de la CMU, sera publié "d'ici la fin février". Cette saisine ne devrait pas déboucher dans un premier temps sur des sanctions financières. "Ce décret prévoira un rapport trimestriel sur le sujet que les Ordres devront publier. Si on s'aperçoit que ce dispositif ne suffit pas, il faudra un vecteur législatif, sanctions financières à la clé", a précisé Xavier Bertrand mardi après-midi, à l'issue d'une réunion sur ce dossier regroupant les représentants des Ordres, des associations comme Médecins du monde ou encore de l'Assurance maladie II

¹² Je me garderai bien de mettre l'accent sur le risque de multiplication des fraudes ; la carte vitale est une sorte de sésame en plastique, avec une puce est garanti au patient l'accès aux soins ; les praticiens se gardent bien de vérifier l'identité de certains patients afin d'éviter toute violence surtout au sein d'un cabinet individuel.

faut savoir qu'à ce jour peu de plaintes ont été déposée au près des caisses d'assurances maladies, permettre aux associations de saisir les Conseils des différents Ordres, ne feront que les surcharger de nouvelles tâches, là en tant que conseiller ordinal des Yvelines je rappellerai que depuis très peu de temps les conseillers reçoivent une très maigre indemnité alors qu'ils y consacrent beaucoup de temps. Je soulignerai que la saisine des tribunaux ordinaires est gratuite, et que même débouté le plaignant n'aura aucun frais à déboursier. Le ministre a par ailleurs annoncé qu'au mois de mars prochain, tous les bénéficiaires de la CMU (couverture maladie universelle) "se verront remettre un guide de leurs droits leur indiquant comment faire en cas de refus de soins"¹³. Une campagne incitant les bénéficiaires de la CMU à prendre un médecin traitant dans le cadre du parcours de soins coordonnés va également être lancée. Des praticiens expliquent en effet leur refus de prendre des bénéficiaires de la CMU en arguant que ceux-ci sont moins souvent inscrits dans un parcours de soins, ce qui pénalise les médecins qui ne sont alors pas intégralement remboursés par la Sécurité sociale¹⁴.

Le 13 décembre dernier, l'Inspection générale des affaires sanitaires (IGAS) a rendu public un rapport faisant état de 15% de médecins refusant de prendre en charge des bénéficiaires de la CMU.

Ce rapport préconisait des sanctions financières en cas de refus, ce que le ministre de la Santé écarte pour l'heure.

En octobre dernier, c'est l'association Médecins du monde qui avait tiré la sonnette d'alarme au sujet de ces refus de soins. (AP)

¹³ Il est toujours questions des droits des bénéficiaires de la CMU mais personne ne leurs parle de leurs devoir !

¹⁴ En France tout patient doit choisir un médecin traitant, cette démarche lui permet d'être mieux remboursé par l'assurance maladie ; jusqu'à une date très récente (le 4 mai 2007) le patient bénéficiaire de la CMU qui consultait un médecin spécialiste, sans avoir de médecin traitant ne payait évidemment rien par contre le praticien, sans être responsable de quoi que ce soit percevait des honoraires sensiblement minorés ; comme quoi il faut toujours faire des économies sur le dos d'un autre ! de préférence médecin.

Et les médecins dans tout ça ? Ils essayent tant bien que mal de se défendre, soulignant les disfonctionnement du système : mettant en doute la validité des testing :

«*Nous ne nions pas l'existence de discriminations, mais les enquêtes par testing sont discutables et donnent des résultats exagérés,* tempère Gérard Zeiger, vice-président du conseil national de l'ordre. *Il est vrai qu'un médecin ne peut refuser des soins du seul fait de la CMU, et nous avons rappelé cette obligation déontologique dans notre bulletin.*» Il insiste cependant sur les «*difficultés évidentes*» de l'application de la loi. Selon lui, nombre de bénéficiaires de la CMU ne sont pas inscrits dans le parcours de soins, ce qui «pénalise» financièrement le médecin qui les prend en charge. Beaucoup ne seraient pas à jour de leur carte Vitale, entraînant des difficultés de règlement de la consultation...

Sanctions. «*Les patients CMU sont des patients comme les autres, mais ils doivent se comporter comme les autres*», juge encore le Dr Zeiger, qui demande à l'Assurance maladie de «*simplifier les modalités*». Le Conseil de l'Ordre ajoute qu'il n'est qu'exceptionnellement saisi des problèmes. En six ans, seuls deux praticiens ont été sanctionnés, suite à des plaintes de caisses primaires d'assurance maladie. La lecture de la presse est édifiante, je soulignerai simplement qu'il s'agit soit d'une presse très engagée, soit d'organisations caritatives qui, hélas se refusent de poser le problème dans La France étant le pays de la bureaucratie par excellence, nos chers technocrates s'en donnent à cœur joie !

La FHF (dont Claude Evin est le Président) envisage la création de médiateurs sur les questions de l'accès aux soins. Quant à l'Assurance maladie, elle étudie un système de plateforme téléphonique où les patients peuvent s'informer sur les fourchettes de tarifs pratiqués par des médecins. Testé dans six départements, le dispositif doit se généraliser en 2007.

Quant aux praticien de quoi se plaignent-ils, eux qui à l'origine étaient favorable à la CMU ?

Du non respect des rendez vous (soit des retards, soit des absences sans prévenir), de l'agressivité des patients qui considèrent que tout leur est dû, il est d'ailleurs hors de question de contrôler les droits, ce n'est pas le

rôle du médecin. Mais si vous ne les contrôlez pas et qu'ils sont, pour une raison, ou une autre, caducs la caisse d'assurance maladie ne vous règle pas vos honoraires ! De même, il leur faut fermer les yeux sur certaines fraudes évidentes pour ne pas prendre un poing en pleine figure...

Je signalerai que, si toute la population est soumise aux médicaments génériques, afin de faire des économies, les bénéficiaires de la CMU eux y échappent ! Personnellement, mais cela n'engage que moi je trouve scandaleux les anathèmes que se permettent de lancer certains, faisant par là l'impasse sur la réalité de la situation sur le terrain.

Ma conclusion ne sera qu'une brève esquisse, je fais par là un petit clin d'œil à Freud, nous sommes en présence d'un conflit idéologique, la CMU n'en étant que le support.

De façon caricaturale, nous pouvons le résumer ainsi : le combat des malheureux, pauvres et étrangers contre une classe de médecins avides d'argent, méprisants, au mieux paternalistes.

Lutte aussi entre les tenants d'un état providence, qui telle une mère nourricière, peut tout donner, utopie dans laquelle nous avons tous été élevés, tenants qui ne se départissent pas d'un discours idéologique et jettent sans cesse l'anathème sur les autres, les « nantis », les « bourgeois ».

Ces autres enfin qui posent la question du sens de l'état providence et en décrivent les impasses et surtout les perversions, en me risquant à écrire ces propos je risque d'être taxé par certains de partisan de l'extrême droite. Voyez, le clivage droite-gauche* est tel en France que je me sens obligé de me défendre, même ici à Budapest ! C'est pour cela que j'appelle à mon secours Martin Hirsch Président d'Emmaüs¹⁵, qui est convaincu du fait que plus on distribue d'aides aux personnes qui ne travaillent pas, moins elles sont enclines à trouver du travail ; pour lui, il faut trouver un juste équilibre entre la nécessité de soulager la pauvreté et la nécessité d'inciter les RMIstes à travailler.

Il réplique à Jean Paul Huchon, Président de la région Ile de France, socialiste, qui a accordé la gratuité des transports au RMIstes en insistant sur le fait que « lier une prestation à un statut d'inactivité peut être dangereux. En

particulier vis-à-vis des travailleurs pauvres qui, eux, vont continuer à payer leur billet.

De toute façon quelque chose est en train de basculer dans le discours des politiques que se soit chez Ségolène Royale (« je ne suis pas favorable à une société de l'assistanat ; la gauche, ce n'est pas cela »), ou chez notre nouveau Président Nicolas Sarkozy (« il n'y aura pas de minimum social sans une contre partie en termes d'activité »). Les médecins seront-ils les derniers les boucs émissaires d'un combat idéologiques qui à l'évidence les dépasse ?

Je vous remercie de m'avoir écouté avec bienveillance.

Exposé du Dr Alexandre Nepomiachty
(Versailles),
présenté à Budapest le 18 mai 2007

*Si, dans l'exemple d'Alexandre Nepomiachty, ce clivage semble bel et bien fonctionner, le débat public en France, notamment au cours de la récente campagne présidentielle, tend à montrer que les différences entre la gauche et la droite sont de plus en plus gommées. Ce n'est évidemment pas la surprenante politique d'ouverture mise en œuvre par notre nouveau Président qui simplifiera les choses... [NDLR]



Nice, mars 2007 ©JYF

¹⁵ Association caritative dont le fondateur fut l'Abbé Pierre

Anachronisme ou fidélité à l'histoire ?

L'historien strasbourgeois Alfred Wahl vient de publier chez Armand Colin *La seconde histoire du nazisme dans l'Allemagne fédérale depuis 1945* (2006).

Il nous fait prendre conscience de l'existence « d'une continuité » dans l'utilisation des compétences des élites nazies par les différents régimes démocratiques allemands d'après-guerre.

Des questions se posent alors : quand et comment les élites compromises avec le régime nazi ont-elles changé et tourné le dos à leur orientation d'avant 1945 ? Quand ont-elles remis les pieds sur terre, laissant là leur adhésion à l'irrationnel, à l'inhumain ?

Ou alors étaient-elles constituées de simples opportunistes jusqu'en 1945, avant de devenir, après la catastrophe et avec la même absence de scrupules, des conservateurs traditionnels, des libéraux et des démocrates (Wahl, page 6) ? Un tel livre est-il possible pour la France en général et pour l'Alsace en particulier.

J'avais déjà rappelé l'adhésion du professeur René Leriche à Vichy. N'a-t-il pas été le premier président du conseil supérieur de l'Ordre de 1940 à 1943 ? (in Bruno Halioua, *Blouses blanches, étoiles jaunes*, Editions Liana Levi, 2000, pages 126 et 127). Le Pavillon Leriche reste un des plus prestigieux des Hospices Civils de Strasbourg et pas un chirurgien actuel n'ignore l'usage des pinces du même nom.

Pierre Pflimlin reste dans la légende locale un des pères de l'Europe. Simplement on a oublié son adhésion à Vichy et le fait aussi qu'avant guerre il ait développé des sympathies à l'extrême droite en étant le défenseur de Joseph Bilger, leader alsacien des « chemises vertes » (Bauerbund), « perméable à l'idéologie nazie », selon Robert Paxton qui le rappelle dans *Le temps des chemises vertes. 1929-1939* (Seuil, 1996).

Rappeler cela relève-t-il de l'anachronisme ou de la fidélité à l'histoire ?

Docteur Georges Yoram FEDERMANN
(Strasbourg)

Strasbourg, le 18 avril 2007

Monsieur le Président du Parlement Européen
et Cher Monsieur,

Permettez-moi de vous rendre attentif à un point d'histoire de l'Europe qui ne me semble

pas constituer un point de détail. Je vous interpelle en tant que citoyen européen, français, alsacien et juif, défenseur du droit des minorités et créateur du Cercle Menachem-Taffel, conscient que la fidélité à l'histoire, ses pages lumineuses mais aussi ses pages sombres, constitue le socle de la mémoire mais aussi de la transmission.

A ce titre j'ai appris par la presse que le Parlement européen entendait donner le nom de « Pierre Pflimlin » à l'une de ses prochaines institutions.

J'ai à cœur de rappeler le rôle prépondérant que cet homme politique a pu jouer dans la construction européenne et ses mérites, à ce titre, ont été légitimement reconnus.

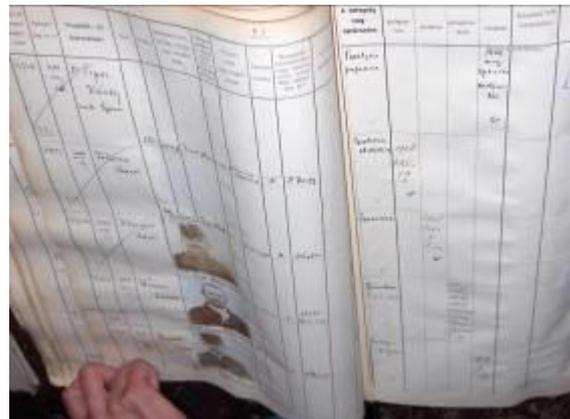
Simplement il n'est que trop rarement fait allusion à son adhésion aux institutions de Vichy entre 41 et 44 en tant que juge d'instruction à Thonon-les-Bains. A ma connaissance Pierre Pflimlin n'a jamais exprimé de regrets concernant cette collaboration qui entache l'image de l'homme politique et qui, si son nom était donné à une institution européenne, pourrait laisser entendre aux générations futures que l'adhésion au régime raciste et totalitaire vichyste pourrait relever de l'erreur de jeunesse, de l'incident ou de l'anachronisme.

Cette position serait lourdement fautive.

C'est la raison pour laquelle je vous demande solennellement de revoir votre décision ou tout au moins de rappeler, si vous maintenez votre projet de donner le nom de Pierre Pflimlin à un bâtiment, qu'il a adhéré à Vichy entre 41 et 44.

Veuillez agréer, Monsieur le Président et cher Concitoyen, l'expression de mes sentiments civiques et vigilants.

Dr Georges Yoram Federmann



Lipotmezö, Könyvtar, 17 mai 2007 ©JYF

A PROPOS DU TANGO DE L'ARCHANGE

« Ce qui est arrivé sur la scène de l'histoire, doit être rendu public. » m'a dit un jour le psychanalyste Philippe Julien, à propos de mon manuscrit. Ses propos contiennent un éclairage, une première réponse à la question qu'on me posa un jour, comme à beaucoup d'autres : **pourquoi écrire un livre?**

Lorsqu'une histoire personnelle est déterminée par l'histoire d'un peuple, d'une nation, d'un pays, son récit peut contenir une forte connotation d'universalité, et la nécessité de le transmettre.

L'enjeu de cette transmission est, au moins, double: le communisme d'une part, et la psychanalyse de l'autre.

Un « devoir de vérité » face à la question du communisme.

« Devoir de vérité » tout d'abord : que faut-il retenir de l'histoire, face à ces discours de « je n'en veux rien savoir », bien répandus encore de nos jours, concernant un système dévastateur et criminel, à savoir le communisme « réel ».

« Le communisme est la plus belle aventure du XXème siècle! Et même si Staline était un criminel, la plus belle chose était la camaraderie! », pouvait-on entendre récemment sur une chaîne publique à une heure de grande écoute. Propos modérés par un intervenant: « En France ».

Que faut-il entendre? Qu'est-ce qui se dissimule sous ces dérives langagières, ces amalgames clamant sans vergogne, les vertus d'une utopie, qui servait de toute évidence de ciment à des régimes totalitaires et dont l'histoire a irrémédiablement répertorié les statistiques macabres de millions de victimes?¹ Un devoir de discernement s'impose concernant le communisme en tant qu'utopie protégée en Occident par des lois démocratiques et le communisme « réel » de la dictature soviétique, bureaucratique et totalitaire, et de ses déclinaisons.

Le terme de « camaraderie » dans les ex-pays communistes recelait en son acception de bien tragiques réalités : est-il nécessaire de les dénoncer? Combien de camarades victimes de leurs propres « camarades » derrière le rideau de fer?

« La maîtrise du pouvoir était totale, les communistes décimaient jusqu'à leurs propres rangs pour plus d'efficacité !

Staline exigeait *des têtes* ! Pour faire régner la terreur, la condamnation sans fondement d'un camarade, démagogie criminelle, ouvrait la voie à l'avancement politique. L'histoire nous apprend comment le système dans son intégralité réservait le même sort à tous ses membres, indépendamment du niveau hiérarchique. »

Dans cette atmosphère de persécution, François Fejtó, évoque dans le Tango de l'Archange, le sort tragique de son ami, le ministre de l'intérieur, László Rajk.

« En 1949, lâché et livré par ses amis, il fut arrêté. On le força à signer de faux aveux. Il fut exécuté sous prétexte de conspiration avec Tito : il mourut innocent, comme beaucoup d'autres avec lui... » (p.113 TdeA)

Arthur London, fut également victime de ses pairs au cours du procès de Prague. Il survécut et devint célèbre par le film de Costa-Gavras, inspiré du roman du même nom de London: *L'Aveu*.

C'est aussi sous ce régime totalitaire du bloc soviétique que la psychanalyse fut pourfendue et interdite.

La raison paraît des plus simples : le citoyen ne disposant d'aucun droit, d'aucune souveraineté, pas question, non plus, de lui reconnaître le droit à la parole. Le rêve d'une société idéale sans classes, où le bonheur serait à la portée de tous, quoi de plus évident, pour qui n'a pas eu à subir les affres que ces régimes distillaient au quotidien ?

Durant les terribles événements de la guerre, les camarades français résistants, portés par une solidarité exemplaire face à l'occupant nazi, rêvaient d'un après-guerre dans une société idéale qui exorciserait les horreurs du fascisme. Pouvait-on imaginer que sous couvert de l'idéologie communiste, nourrie par la propagande soviétique, un nouveau système totalitaire, aussi criminel, était en train de se déployer dans le bloc des pays de l'Est?

Même si durant la guerre froide, les crimes du stalinisme restaient plus ou moins masqués, il était cependant de notoriété publique que le critère de discrimination fondé sur la différence des classes pouvait conduire au pire: l'élimination. Alexandre Zinoviev, célèbre écrivain russe, communiste repenté acculé à l'exil, s'écria dans un entretien: « Les marxistes

avaient promis l'égalité matérielle... mais l'inégalité était criante. Les marxistes avaient promis de liquider les classes... mais on a vu naître d'autres classes. Et la liste est longue, vous savez! »² Des classes furent en effet « liquidées », non pas pour créer l'égalité, le bonheur pour tous, mais pour en créer d'autres, comme celle de la toute puissante *nomenklatura*, dira Zinoviev.

« (...) plus forts que Dieu tout-puissant lui-même, ils transforment à leur guise le présent et même le passé. On pourrait en conclure (...) que les régimes totalitaires sont au-delà de la vérité et du mensonge. Nous croyons pour notre part qu'il n'en est rien. La distinction entre la vérité et le mensonge, l'imaginaire et le réel, reste bien valable (...) C'est leur place et leur rôle seulement qui sont en quelque sorte intervertis. Les régimes totalitaires sont fondés sur la primauté du mensonge. » écrivait Koyré déjà en 1943.³

La révolution de 1956 à Budapest - la première faille dans la muraille de l'hégémonie soviétique - écrasée par les chars russes, révéla qu'une sérieuse remise en question de l'idéologie et du pouvoir communiste était indispensable. Certains, au prix de la ruine de leur idéal, ont fait le pas. Arthur Koestler vers la fin des années trente, déjà après les procès de Moscou, dénonça ces réalités que Lászlo Rajk refusait d'entrevoir.

Quelle défaite de la raison! «Inimaginable rechute de l'humanité », disait Stefan Zweig, à propos du fascisme qui l'avait chassé d'Autriche, et du bolchevisme, ces « chevaux livides de l'Apocalypse... »⁴.

Nazisme, communisme, « chevaux livides de l'Apocalypse... » traversant le XXème siècle, avec leurs crimes contre l'humanité caractérisés, n'ont cependant pas recueilli les mêmes critiques et condamnations. Qu'est-ce qui peut constituer une différence par rapport à ces deux fléaux dénoncés par Zweig? Alors que le fascisme a fait l'objet de condamnations radicales et unanimes, comment expliquer ces ambiguïtés qui persistent de nos jours, pour cette utopie qu'inspire le communisme ?

Une amorce de réponse se trouve du côté du système de valeurs qui fondent ces idéologies. Il existe dans le nazisme, une idéologie raciste qui a conduit aux crimes de guerre et aux génocides qu'on connaît.

Le nazisme se fonde sur une différence radicale par rapport aux valeurs humaines, laissant peu de place à l'identification.

L'utopie communiste par contre se projette dans une grande fraternité universelle. Elle autorise l'identification à un semblable, au « frère » et génère en même temps le critère du lien fondant la communauté. Cet imaginaire nostalgique d'une fraternité « abstraite » peut aller jusqu'à occulter les pires méfaits et exactions de l'histoire. Ainsi, les millions de morts - sacrifiées sur l'autel de « la bonne cause » - sont tout simplement intégrés dans la logique imparable de « la fin qui justifie les moyens ».

Puisse le récit de notre témoignage servir de verre grossissant, afin de permettre de voir au-delà de cette belle utopie et de mesurer ce qu'était réellement la vie des gens au quotidien derrière les barbelés du rideau de fer sous une dictature écrasante, illustrant ainsi que l'histoire du XXème siècle était tout autant marquée par le fer rouge du « fléau » du communisme, que par le nazisme.

En Hongrie, sous l'occupation soviétique, le régime totalitaire, très vite, nous a collé une étiquette d'« ennemi du peuple », en raison de l'appartenance à une classe honnie. Le statut de victime nous emprisonnait dans une deuxième peau.

Ainsi mis au ban, dans l'impossibilité d'agir et de parler, le silence creusait en nous un sentiment de culpabilité, entérinant l'acceptation tacite du pire... On sait bien que prendre le risque de braver la censure pouvait mener au goulag. Zinoviev envoyait en secret les pages de son futur livre en France par des journalistes amis. « Ma crainte était que ces manuscrits soient découverts chez moi par le KGB... »

L'impératif pour sortir de cette passivité obligée, liée au statut de victime, devint pour moi, plus tard, le mobile principal du désir d'écrire.

« Ça n'intéresse plus personne, ce n'est plus d'actualité ! » : un éditeur prononça ce verdict lapidaire au cours de notre parcours de publication. Comme si le temps permettait d'effacer l'histoire... Après un temps de sidération, son verdict forgea en moi l'impérieuse nécessité d'en faire part, de la transmettre.

« Je me suis remise à l'écriture. La conscience du temps qui passe a instantanément creusé en moi un brûlant sentiment d'urgence.

Écrire était pour moi une dette envers mon destin et j'avais un devoir : m'en acquitter ! Ce qui m'importait plus que tout, c'était de ne plus garder le silence là où une dictature nous avait déjà obligés à nous taire, comme pour nous réduire à l'état de morts-vivants. » (p.63 TdA)
Reprendre une place parmi les humains par l'écriture, dans les traces de Soljenitsyne. Zinoviev, Aron⁵, Makine, rendre public ce qui est arrivé à chacun sur la scène de l'histoire, permet d'éclairer davantage cette page essentielle à l'Histoire de notre XXème siècle. Passer du particulier à l'universel, n'est-ce pas là l'essence même de la transmission ?

Passons à l'autre enjeu de cette transmission qui concerne la psychanalyse.

La découverte de Freud nous met face à la dépendance de notre détermination symbolique par le langage, qui plus est: inconsciente! Dès l'origine, des vagues successives de refoulement vinrent ensabler ce nouveau littoral, tellement cette vérité est difficile à accueillir. Déjà au milieu du siècle dernier, Jacques Lacan, d'une voix déterminée, souligna la nécessité d'un retour à Freud.

Pour Lacan, le processus psychanalytique vise à sortir d'une triple aliénation: du mirage du moi et de ses images, de la capture de l'homme par le langage et de l'illusion concernant le désir dont la réalisation par la « retrouvaille » avec son objet aboutirait à la jouissance.

C'est autour de ces trois points essentiels que l'apport de Lacan est résumé par François Wahl, son éditeur. « Il y a l'idée que si vous êtes aliéné, vous n'êtes pas un sujet. Il vous faut vous désaliéner... pour que vous soyez sujet, c'est-à-dire quelqu'un qui peut parler en étant responsable de sa parole. »⁶

Si l'on considère que le moi se construit à partir de l'image de l'autre, que l'on est d'abord « parlé » avant de prendre la parole en son propre nom, et que l'objet du désir est toujours déjà perdu, on a du mal à adhérer à « l'illusion d'une sociologie de la réussite ». Et pourtant, c'est cette nouvelle religion qui régent notre monde où *l'impératif de jouir* règne en maître. Et si jamais la machine à réussir venait à se gripper, qu'il aurait été confortable de ne s'occuper que de ce qui est visible, comptable, mesurable!

Quel espoir placé par exemple dans un manuel de diagnostic, un DSM IV, de conception américaine, qui se voulait athéorique, répertoriant les symptômes observables des

troubles psychiatriques, à traitement pharmacologique. Finis les entretiens cliniques, l'exploration de l'histoire singulière d'une personne! L'hyperactivité nécessite la « ritaline » dans cette logique. Comme si on pouvait se passer d'explorer les liens familiaux afin de découvrir ce que le symptôme d'un enfant exprime du mal-être familial, « bafouillant »⁷ à sa façon ce que l'inconscient véhicule comme malentendu à travers les générations.

Quant au mal du siècle, la dépression, on finit par s'apercevoir qu'elle est chimio-résistante! Et que les TCC qui tentent de reprogrammer, ne serait-ce que de manière transitoire, l'homme en mal d'adaptation, font l'impasse sur son être de sujet. A moins qu'elles s'emploient, par la même occasion, de tracer la limite à ce qui doit être abordé par un autre biais - concernant les causes inconscientes des symptômes - ouvrant ainsi à bon nombre de personnes un passage vers l'analyse par exemple.

Pourtant, cela fait déjà plus de cent ans que Freud renonça à l'espoir de pouvoir guérir par l'hypnose, ayant découvert qu'elle ne faisait que déplacer les symptômes sans en dénouer les causes.

La psychanalyse, en revanche, donne la parole au sujet, afin d'explorer sa dimension subjective unique, de lui permettre de repérer et de dénouer les causes de ses symptômes, voire celles de sa névrose.

Aussi transmettre l'esquisse d'un parcours psychanalytique à travers un vécu personnel à un large public, m'a paru tout à fait d'actualité. Et ceci pour montrer comment par ce recours, on peut trouver l'issue non seulement des impasses subjectives, mais aussi des effets aliénants et destructeurs de n'importe quel type de discours de maître, qu'il s'inspire de la science, qu'il relève du social, du religieux ou de la politique. D'ailleurs ces deux aspects d'un destin: subjectif et collectif sont étroitement noués. L'Histoire d'une époque venant toujours surdéterminer l'histoire individuelle.

Eva Füzessery (Paris)

[Extrait d'un article à paraître dans les *Carnets de Psychanalyse*, Paris, n° 19]

*LE TANGO DE L'ARCHANGE, de Budapest
au 5 rue de Lille, Erès, septembre 2006
www.tango-archange.com



Isolabona, août 2005 ©JYF

La mort et le rire

C'était l'une de ces journées où il vaut mieux ne pas sortir, mais notre hôte, qui n'était pas vraiment le bienvenu, insistait. Il voulait à tout pris voir encore quelque chose avant de partir, et nous voilà tous les quatre à accélérer le pas, sous la menace des cumulus de plus en plus chargés, dans la montée qui amène à *Santa Maria Immacolata dei Cappuccini*.

Notre hôte avait décidé de voir la crypte.

Drôle de journée pour le faire, rien de mieux pour l'ambiance qu'un ciel balayé par un vent froid de printemps chargé de nuages de plus en plus noirs. La rue était déserte, il n'y avait même pas de voitures. Comme si personne n'avait envie de recevoir le ciel sur la tête. C'est ce qui nous serait arrivé si nous ne nous étions pas mis à courir dans les escaliers de l'église.

Dans l'antichambre de la crypte un concierge quelque peu sinistre, habillé en gris et bleu, nous accueillit. Il était désolé, il y avait une panne d'électricité et il nous donna une lampe-tempête. Il commença à pleuvoir. J'ai pensé qu'un candélabre aurait mieux fait l'affaire. Nous voici dans la crypte, les ossements d'une centaine de moines nous y accueillent. Des crânes soigneusement rangés décoraient les parois. Des squelettes encore habillés créaient

un intervalle entre ce qui furent des têtes. Une quantité de petits ossements intercalés entre des os plus longs décoraient le plafond. L'écart de température entre l'extérieur et la crypte nous faisait frissonner. Au fur et à mesure que nous pénétrions dans la crypte, le ciel devenait de plus en plus noir, jusque à dissimuler le jour. Soudain, un des orages les plus violents qu'il m'ait été donné de voir à Rome éclata. L'extérieur devenait tout d'un coup plus inquiétant que l'intérieur.

Comme la couleur du ciel vira au gris, nos regards s'éloignèrent de l'unique fenêtre pour aller visiter les dernières chapelles. Rassurés par la lumière qui venait maintenant de l'extérieur, nous regardâmes de plus près les moines encapuchonnés. Un petit frisson collectif accompagna la découverte des moines momifiés. Il ne restait plus beaucoup de temps, il fallait partir. Devant la fenêtre de la crypte le soleil alternait avec les giboulées. Un dernier regard rapide sur ce qui restait des moines et nous pressâmes le pas vers la voûte qui nous ramenait à l'antichambre. Soudain, une pancarte en plusieurs langues : «Souviens-toi que tu dois mourir».

Un éclat de rire, immédiatement étouffé, résonna dans nos gorges, tandis que notre hôte paraissait lui encore frissonner au souvenir de la pancarte. Pour quelques minutes encore, nous étions obligés de nous donner une contenance. Juste le temps que la pluie s'arrête et pour nous de descendre en courant les escaliers pour éloigner nos éclats de rires du concierge. Jamais, de toute notre existence, nous n'avions pu nous rapprocher de si près de l'univers d'Edgar [Allan Poe], mais notre hôte ne pouvait pas le savoir.

Grazia Mirante (Auxerre)



Têtes de carpes, Budapest, mai 2007 ©JYF

KAFKA OU LE DEUIL IMPOSSIBLE

Le deuil impossible parce que trop douloureux rejoint la *Hilflosigkeit* kafkaïenne, le sentiment d'être au-delà de toute aide. Je me retrouve dans mes excréments, mon père juste à coté m'ignorant. Le même, quelques années plus tard, me surveille du coin de l'œil, je devais tenir une peau de mouton, placée sur l'établi construit pour immoler les moutons, deux planches convergentes, en plan incliné. Sur cette peau étaient placés la tête et les abats. Le suint la faisait glisser. Je voyais mon père le regard en biais bien conscient de la situation. Il attendait qu'elle tombe pour me tomber dessus à bras raccourci. Je ne pouvais demander de l'aide. C'est le berger qui me sauva et retendant la peau. J'ai vu la déception dans son regard, lorsqu'une main secourable m'a sorti d'embarras. J'avais huit ans.

Le sentiment d'être un obstacle à sa toute puissance se fit jour alors que nous nous promenions dans les Vosges, mon frère dans les bras de ma mère, il voulait gravir le sommet de la montagne. Je n'ai pu le suivre ainsi que mon frère, porté par la mère. Je devais avoir trois ans. Il fut contraint de renoncer. La déception fut intense et rejaillit sur moi, responsable d'entraver la toute puissance paternelle. C'est de cet épisode que m'est venu ce débordement d'énergie et ma recherche des limites physiques que je trouve parfois dans les longues sortie en vélo, proche de l'épuisement. La limite.

La situation la plus absurde fut, alors que j'étais dans un silo à grain, en train de le vider dans la chaleur et le bruit des vis sans fin, il retira l'échelle. J'étais prisonnier sans le savoir parce que je ne pouvais imaginer que cet acte était fait pour inspirer la terreur, le sentiment d'être prisonnier, d'être dans son pouvoir. Elle réapparut avant la fin de la tâche. Quand je le croisai, il me demanda quel sentiment j'ai eu en me voyant prisonnier. Je n'ai jamais eu ce sentiment ne pouvant seulement imaginer que ce fût possible. Là encore son regard étincelant alors qu'il posait la question s'éteint, déçu de voir que j'avais échappé à son pouvoir.

Il faisait la loi, sa loi qu'il imposait en dictateur. Le dictateur n'existe que par le fait qu'il est accepté par la lâcheté et le

soulagement de se décharger de sa responsabilité sur autrui. C'est un retour à un stade infantile.

Je me suis assez vite retrouvé hors du cercle, incompris, rebelle.

C'est le jour où, après avoir battu mon frère au bras de fer, mon père me défia en disant : « Je prends le gagnant ». Quelle ne fut pas la surprise de l'assemblée, mon frère et ma mère, lors qu'après une lutte de titan le bras de mon père fléchit et s'inclina. Il en fut le premier surpris. Mais je vis dans le regard de ma mère de la haine. Comment avais-je osé ? Crime de lèse majesté, j'avais fait plier le roi de son empire à elle. Elle me dit : « tu n'aurais pas pu le laisser gagner ! »

Moi cette chose dont on ne savait que faire, bon à rien, mauvais en tout. Objet encombrant, étranger. J'étais celui que l'on nommait : méchant bébé (paroles de mère), hurleur, jour et nuit. Je criais parce que j'étais étouffé par le rôle que l'on m'assignait : d'être un ange (anagramme phonétique de mon nom). Ange porteur du deuil impossible de ma tante, sœur de mon père partie dans la nuit d'Auschwitz, le jour anniversaire de mon père, le jour de ses 19 ans, le 15 avril 1944, devenu bouc émissaire, celui qui est mis dehors, envoyé mourir dans le désert, porteur de tous les péchés, sans même le savoir.

J'ai été, pour ma mère le premier et celui qui scelle de façon définitive l'union avec cet homme. Elle à qui sa mère et sa grande sœur ont intercepté le courrier de son amoureux. Elle en a pris connaissance 30 ans plus tard. Je comprends mieux son rire et sa jubilation à la lecture de « Vipère au poing ». C'était son histoire que l'on conta à son insu. Seul l'écharpe, l'indice de cet amour, souvenir de son amoureux manquait. Vie subie et elle a fuit sa mère tyrannique pour passer sous la coupe d'un autre tyran. Copier est là aussi plus facile que d'inventer.

Tout ceci parce que ni l'un ni l'autre n'ont été capable d'assumer leur histoire. Ils l'ont transmise et tant qu'elle n'a pas été mise à nu le pouvoir de nuisance se transmet. Je me suis mis à la tâche : celle de fossoyeur.

J'ai sur mes épaules le deuil impossible. Celui que mon père n'a pas fait. Celui que ma grand-mère n'a pas fait. Je l'ai pris le jour où j'ai posé la question qui ne fallait pas, le jour où

j'ai brisé le tabou. Je ne savais pas. J'ai demandé et vu ma grand-mère fondre en larmes. J'étais donc coupable de vouloir savoir. J'ai pioché le mistigri dans le jeu de cartes, en demandant qui est sur cette photo qui était dans le salon de la grand-mère, sans le savoir. C'était celle dont on n'a jamais parlé, celle qui est parti un jour à l'Est, qui a disparu, celle dont le dernier jour, le 15 avril 1944, était le jour des dix neuf ans de mon père. Florette, sa sœur.

Je devais porter ce fardeau depuis toujours. J'étouffais la nuit et empêchais ma mère de dormir. J'étais devenu un enfer. Je l'entends encore dire que les enfants c'est l'enfer, alors que mon frère était un ange. J'étais sans le savoir l'image de l'enfer. J'étais le premier après la disparition. Celui qui est revenu de là-bas, marqué par le deuil impossible. Il me colle à la peau. J'étais devenu l'intouchable. J'étais si marqué que ma place assignée était dehors. Quelle place est en dehors de la vie, de la ville si ce n'est le cimetière. Je suis la pièce du puzzle en trop qui ne trouve pas sa place. Je rejoins le bouc émissaire, là-bas dans le désert. Je suis dehors. Je vois enfin la place que j'ai, celle de la marque de l'histoire. Ce n'est pas grave, c'est une de mes expressions qui ponctue mon discours. Maintenant je sais pourquoi rien n'est grave. Le grave c'était là-bas, avant. C'est le poisson d'Avril que j'avais dans le dos sans le savoir. L'expression de dégoût et le recul devant l'horreur que je suscitais, au regard de mon père, alors que j'étais sur ce brancard après mon agression, renvoie à la même image de l'indicible, celle de là-bas.

Mon rire a été longtemps insupportable pour mon frère qui l'entendait comme un cri, un cri qui venait d' « *auss Witz* ».

Le parallèle avec Kafka est surprenant. Tout d'abord le milieu culturel. La famille est d'origine juive alsacienne et lorraine. Un deuil non assumé, non su jetait son ombre délétère. La puissance physique était une valeur primordiale. La boucherie et le contact proche de la tripe sont encore là une similitude, le grand père paternel était boucher.

Du côté de la mère il y avait un respect des traditions chez son père. Ce respect a été source d'un épisode brûlant pour ma mère, relaté dans ses mémoires pour ses petites filles.

Elle avait oublié l'heure, elle jouait, et arriva en retard, la veille de Kippour. Elle fut accueillie à coup de ceinturon par son père, qui était d'un naturel assez doux et effacé.

Par une promesse faite à lui-même, s'il s'en sortait de la boucherie de la guerre de 14, mon grand père paternel s'était engagé à respecter les rituels. Sa voix de stentor résonnait dans la chorale de la synagogue les vendredis soirs.

La débâcle de 1940, l'Exode, la dispersion et les persécutions mirent fin aux pratiques religieuses. Elles ne reprirent pas à la fin du cauchemar.

Les seuls restes de traditions furent maintenus par ma mère qui nous emmenait pour les grandes fêtes d'automne, à la synagogue et à la pâque nous avions droit aux pains azymes à côté du pain traditionnel. Pour les repas de fêtes le cercle était restreint le plus souvent aux grand-mères et au tonton Gaston, le frère aîné de ma mère, qui a vécu jusqu'au décès de la grand-mère, avec elle. Les plats traditionnels étaient la carpe à la juive, carpe en gelée dans une sauce verte pleine de persil et d'ail. Une autre recette était les *matsa-knepfla*. Il s'agit de boules de farine de pain azyne amalgamé avec de la graisse, et des œufs qui agrémentent un pot au feu.

Par contre nous avons été contraints de suivre les cours de religion. C'était un véritable calvaire, tous les jeudis matin. Nous étions plongés, mon frère et moi dans un milieu de gamins qui se fréquentaient la plus part. La vie relationnelle des parents était des plus pauvres. Nous ne connaissions que très peu de monde. A l'école du quartier, nous étions pratiquement les seuls représentants de cette communauté. Les autres se retrouvaient à l'école, le petit lycée, école huppée du centre ville.

J'entends encore bien les paroles du père qui auraient pu être dans la bouche du père Kafka : « *Kinder : kalter Kaffee* », ainsi que cette autre tirade qui aurait pu être dite à Prague. A l'annonce de mon mariage prochain, mon père, dans une colère froide explosa en disant : « *Q'a-t-elle de plus celle là ? Un con en biais ?* ».

Je revois le dégoût et le recul que je génère lorsque je me trouve allongé sur mon brancard. Il ressemble au même geste décrit dans la métamorphose. J'étais devenu la chose, la même chose qui avait été mise en joue. La pomme ressemble au fusil.

Etranger, étrange, je ne peux trouver place dans aucune structure. Je me retrouve sur la

ligne aux intersections, non pas au centre ne pouvant aller vers le cercle, mais sur le cercle sans possibilité de passer, de franchir le seuil, d'aller vers le centre, et de se trouver au milieu de nulle part. Le point du cercle devient centre sans cercle.

Cette étrangeté me suit et me précède. Elle fait de moi une énigme et une source d'angoisse pour qui s'en approche. Je fais peur. Porteur de ces deuils non assumés chez l'un, non su chez l'autre et qui ont été transmis à leur insu.

Désir mis sous le boisseau, ils ont obéi, ils se sont soumis aux autorités parentales, ils ont reproduit sans inventer, restant entre eux, cousins éloignés, endogamie voulue sans risque de surprise, sans ouverture, déjà mort.

C'est l'impossibilité d'entendre Autre Chose, le désir, l'altérité, qui génère la violence. Je revois le petit cercle noir du canon du fusil en face de moi. Mon père s'agit en manipulant la sécurité, appuyant sur la gâchette, sans risque sécurité bloquée, faisant semblant de chercher l'erreur alors que le coup n'est pas parti. Je le regarde sans ciller. Il avait mis la barre trop haut pour être crédible. Devant mon impassibilité et les cris de ma mère qui le menaçait de prison s'il tirait, faisant le malheur de tous, il jeta le fusil et sortit en claquant la porte. A cette heure je ne sais toujours pas ce qui a provoqué cet accès de folie. Qu'a-t-il entendu qui aurait menacé son autorité ? Un mot, une intonation, un malentendu, ou le simple fait d'être en dehors de son pouvoir, de son empire ? J'avais le tord d'avoir sans le savoir mis devant lui l'image qu'il fuyait : celle de sa sœur. J'étais « l'ange », celui qui a osé demandé qui était là, cette photo de demoiselle que je n'avais jamais vue. Cette image d'un fantôme qu'il ne voulait plus voir ressurgissait. Ne pouvant le tuer, l'oublier, en parler, ni en faire le deuil, il a retourné cette violence contre lui, un matin de mai. Il aurait bien voulu que tout disparaisse avec lui. Le désir qu'il ne reste rien avait été clairement dit : « Je veux être brûlé comme ça il ne restera rien » ; comme si le monde s'arrête de tourner à la fin de son histoire ; cette histoire cruelle dont il n'a été que le jouet. La pièce du jeu d'échec, même la reine n'est qu'un morceau de bois. La possibilité de sortir du cadre pour jouer la partie n'a pas été au rendez-vous. Le poids du rocher à déplacer était trop lourd, ou pire le rocher a été enterré si profond qu'il ne l'a pas vu. Je lui avais dit de voir un psychiatre. Il l'a contacté mais n'a pu

attendre, ce n'est pas si facile de se remettre en cause : et si je n'étais pas le Roi ? Devant cette interrogation, il a préféré finir la partie en ne restant qu'une pièce de l'échiquier. Echec et mat : le Roi est mort, et de renverser le plateau de jeu. Il est devenu acteur en restant malgré tout jouet.

Il a fallu que le ciel me tombe sur la tête pour remettre en forme cette histoire. Le traumatisme subi a fissuré la carapace que je m'étais construite pour survivre dans cet univers despotique, tyrannique. La question qui m'a ouvert les yeux est toute simple d'apparence : « Avez-vous eu une enfance heureuse ? ». Je ne m'étais jamais posé la question de bonheur, ne sachant pas que cela fût possible. Bonheur ? Mot dont le sens restait à définir, à inventer. Je connaissais par contre très bien le mot devoir. Il était porté par la mère : « As-tu fait tes devoirs ? » Tous deux n'étaient que dans le devoir. La question de l'enfance fit remonter les épisodes terrifiants, enfouis, pour continuer simplement à vivre, à rire.

J'étais tout ce temps dans une carapace dans laquelle, doucement j'étouffais. En l'abandonnant je devenais plus fragile mais vivant. D'intouchable, je revis et deviens, peut être un peu plus humain. Malgré tout je reste souvent tel un funambule sur mon fil, là haut inaccessible. J'ai abandonné ma lourde carapace, pour me réfugier en haut du chapiteau, sur ce fil qui ne tient à rien.

La lourdeur de la carapace a été abandonnée au sens physique du terme et je me suis retrouvé en apesanteur, ne pouvant plus toucher quelque aliment sans générer une nausée, je laissai ce blindage qu'était ce corps épais et lourd pour me retrouver flottant dans mes anciennes frusques en moins d'un mois. J'avais la sensation de flotter, une griserie que j'ai retrouvé dans le champion du jeûne.

Essai de compréhension.

Le parallèle entre les deux situations est saisissant.

Il est l'aîné de la famille.

Le milieu juif en cours d'assimilation en marge de l'empire austro hongrois est le pendant orientale du milieu judéo alsacien. La langue yiddish peut être considérée comme lien.

Cette famille est frappée par le deuil (ses deux frères sont morts en bas âge). Mais surtout il y a le fantôme de l'arrière grand-mère maternelle qui s'est suicidée après le décès de sa fille et le remariage de son gendre. Cette faute rejaillit sur les enfants et a justifié le veto rabbinique au mariage. Ce « conseil » est une des causes des difficultés relationnelles et l'impossibilité de conclure une union. La lignée maternelle n'était pas stable. Le deuil n'était pas assumé. Il agit tel une ombre qui se glisse et fait écran, isolant la « victime », la rendant paria, le renvoyant dans le terrier, dans la niche, loin de l'humain, avec un destin animal. Le fait saillant est que la fameuse *Lettre au Père** a été remise à la mère, qui ne l'a pas transmise, transmission bloquée, mais était-elle vraiment destinée au père ? Certes mais avant tout à la mère qui était là aussi pilier du pouvoir absolu. Ce pouvoir ne peut exister que grâce au supplétif maternel qui lie et érige le système en un empire figé et totalitaire.

La lignée paternelle était quant à elle disqualifiée par sa brutalité.

A quoi répond cette similitude ? Que rejouent ces deux pères ?

Ce sont deux patriarches. Ils font la loi. Mais cette loi ne demande qu'à être bousculée, comme le décrit si bien la nouvelle : « Le gardien de la loi ». Le prix à payer est d'évidence élevé mais c'est le prix de la liberté et du passage du stade infantile au stade adulte. La position du père reprend celle d'Abraham, patriarche, qui mène son fils au sacrifice, répondant en cela à cette vieille coutume tombée en désuétude, celle du sacrifice aux dieux obscurs du premier né.

Cette coutume barbare a été remplacée par le rituel du rachat du premier né mâle. J'ignore si cette coutume a été respectée dans mon cas. Je pense que non et c'est pourquoi le sacrifice s'est inscrit dans le réel.

Ne pouvant le mener à terme, dans le réel, c'est l'essai d'un assassinat symbolique qui se réalise, voire qui se met en acte.

La différence d'avec Isaac qui accepte son sort, en se mettant dans une soumission totale qui a justifié l'intervention divine, ou plus prosaïquement une bouffée délirante ; c'est folie d'être en contact avec Dieu ; le fou et le prophète sont nommés de la même façon : « meschugga » ; c'est la révolte et le « non ». Ce « non » est sanctionné par un verdict de mort caractérisé par le dénigrement systématique. C'est le « Kalter Kaffe », la non

reconnaissance de la valeur allant jusqu'au déni de la personne.

J'entends encore les propos rapportés par une patiente, alors que j'étais déjà installé de longue date. Mon père discutait avec un membre de la famille et disait de moi que j'étais médiocre. La patiente avait pris ma défense à son grand dam.

Ce déni est signifié par la mise à l'écart, une véritable exclusion- inclusion de la famille. Exclusion quand je refuse la loi et cette recherche parentale, essentiellement paternelle, à me reprendre dans les rets familiaux à la quête d'une inclusion mortifère. Ceci a été clairement signifié par les paroles du père : « Je ne sais pas pourquoi, mais j'ai tout fait pour casser ton couple, dès le premier jour ». La machine s'était mise en route le jour de mon mariage. Mon père a décrété qu'il ne viendrait pas et qu'il interdisait à quiconque d'y assister. Tous ont obéi.

Le but ultime a été de me barrer la voie et l'accès à l'indépendance et au statut d'adulte ; ce statut qui me mettait à un niveau d'égalité ; qui impliquait une reconnaissance et un respect.

Il ne respectait rien, allant jusqu'à me sortir du lit en sonnant aux aurores et à monter aux étages, m'accompagnant jusque dans la salle de bain.

Exclusion inclusion : il ne reste que le point frontière au milieu de nulle part, sur le seuil, à la niche, à errer dans le couloir.

La situation est renforcée par la position maternelle qui conforte la position patriarcale en ne mettant pas une seconde en doute le bien fondé de la parole paternelle. La reddition a été signée le jour où j'ai entendu : « Pour faire la guerre il faut être deux, et je ne serai pas celle-la. » renforcée par « Tout ce que tu fais (Ô Père) est bien. »

La solution me vient une fois de plus des bribes que m'ont restituées mes frères et sœurs de leurs rapports avec le père. Les propos rapportés par le frère apportent un éclairage qui établit de façon magistrale l'opposition qui nous caractérisait.

Le père lui dit : « Ton frère pose toujours la question : *pourquoi* ? Il n'y a pas toujours de réponse, c'est ainsi (*s'esch a so*) ».

C'est accepter de dire oui et amen. Ainsi soit-il. C'est accepter l'ordre établi. C'est accepter et se soumettre sans condition, sans se poser la question de la justesse d'une position. Ceci me renvoie à la devise du calvaire que je vois et

qui me révolte à chaque fois que je passe devant : « accepte renonce ». Inacceptable. C'est l'esprit de Vichy, la soumission à l'ordre établi. C'est renoncer au désir en le refoulant et de mettre en exergue le devoir.

Le pouvoir de dire « non » bouscule et met en doute les certitudes, met en doute l'ordre établi, est révolutionnaire.

C'est le conflit entre la structure hystérique et la structure obsessionnelle.

C'est ce que j'avais demandé, pouvoir dire « non » en entrant en analyse.

Il s'agissait de dire non à l'acceptation du sort qui m'était réservé lors de mon agression et qu'une fraction de seconde j'avais accepté ; « c'est fini, fin du voyage. Dommage j'aurais bien encore vécu quelques choses ».

C'est le raisonnement qui m'a sauvé. C'est par le raisonnement et l'analyse d'une situation que j'ai crié, appelé au secours. L'appel à l'aide m'a enfin sorti de ma carapace et de mon repli en m'ouvrant sur l'humanité, sur la complémentarité et le pouvoir de demander sans se sentir redevable.

C'est le sentiment d'être redevable qui a étouffé, rendu asocial et isolé la tribu emprisonnée là-bas en lisière de forêt. C'est le refus de recevoir, l'impossibilité de concevoir l'acte gratuit qui a généré ce repli cet isolement et en conclusion cet acte de violence absolu du suicide.

Ne rien devoir à personne.

Le chêne ne peut pas plier, il rompt.

Quelle joie, je peux plier.

AKFAK (Quelque part en France)

*Franz Kafka, *Lettre au père*, Folio-Gallimard, 2002



Rackeve, mai 2007 ©JYF

Három Cigány...



Fono Budapest, janvier 2007 ©JYF

Három Cigány Franciaországba indul.
Találkoznak egy neves zenészel.

Mondja a zenész a Cigányoknak játszatok el a
« Szeviját »*.

Mire a három Cigány elkezd : « Se vija, se
kanál, se tányér !

Köszönöm szépen Borinak, Nizza, Julius 14., 2007

* “¡Quien no ha visto Granada, no ha visto nada!
¡Quien no ha visto Sevilla no ha visto maravilla!”

La friable éternité du préjugé

Descartes et les Lumières ont mis le préjugé sur la sellette, lui préférant l'examen attentif et sans passion, la réflexion approfondie et le désir d'affranchissement généralisé. Bien sûr, le raccourci est escarpé et la forêt traversée pleine d'embûches, les loups du pouvoir ne rôdant jamais très loin des trajets des promenades philosophiques. Seul Kant en son temps, dit-on, put se promener tranquille...

Caroline Fourest, avec *Le Choc des Préjugés**, n'en est pas à son coup d'essai. Là où certains auteurs en vogue voudraient nous fourguer le « choc des civilisations » - qui a assurément plus de gueule pour la *médiométrie*, on n'est pas loin de la *Guerre des Mondes* -, la journaliste de *Charlie-Hebdo* et rédactrice en chef de *ProChoix* pratique avec une salutaire hardiesse le rase-mottes dans les collines de nos préjugés les plus tenaces. Elle n'a pas peur de piétiner le gazon et ne craint visiblement pas le garde-champêtre.

Contrairement aux diaboliques partisans de l'angélisme, Caroline Fourest prend acte de ce qu'il y a, en France, des gens qui ont peur. A grands coups de 11-Septembre, 21-Avril et autres Novembre 2005 (donnons-lui au passage la majuscule d'Octobre 17...), rehaussés d'une pointe d'ethnicité et d'un zeste d'islamisme, la France profonde perd bien vite sa force tranquille, et la « rupture » est proche, mais pas forcément celle du calendrier électoral.

Parmi les points forts du livre, regrettons avec l'auteure le manque de visibilité en France des musulmans laïques, ou des laïques de culture musulmane. Ils pâtissent à la fois des médias et des politiques, qui préfèrent s'afficher avec des groupes mieux structurés et susceptibles de pratiquer ce sport détestable qui a nom *lobbying*. Caroline Fourest revient aussi sur l'assassinat d'Ilan Halimi en février 2006, « dramatiquement symptomatique de la tournure prise par cet antisémitisme revanchard [des bandes de banlieue], motivé par le désir d'argent facile mais pouvant basculer dans l'horreur par mimétisme avec l'actualité internationale [Guantanamo, Abu Ghraïb] ». Aux côtés des voisins traumatisés par le drame, on ne peut que déplorer la faiblesse des réactions de la municipalité de Bagneux, qui n'octroie que 2% du budget général de la mairie à la jeunesse, laquelle

représente 30% de la population. Comment combattre la radicalisation de certains avec des moyens aussi limités ?

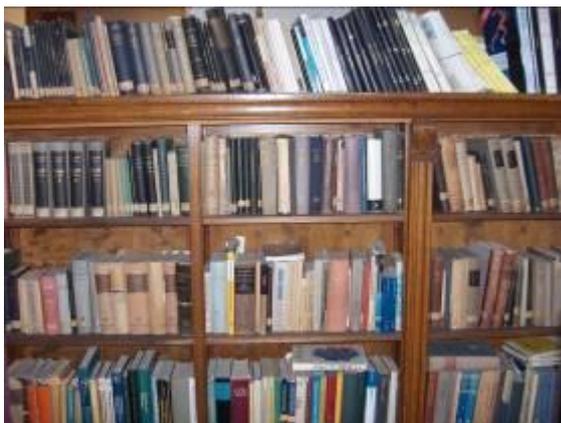
Dans la deuxième partie de son livre, Caroline Fourest passe d'autres préjugés au crible de son analyse, et nous rappelle quelques évidences que l'actualité pourrait nous faire oublier : « La France n'est raciste ni dans ses lois ni dans ses idéaux. Certains Français sont racistes, nuance. » Mais « la moindre manifestation de rejet est particulièrement insupportable dans un pays qui se proclame *patrie des droits de l'homme* ». Peut-on être plus clair ? La sinistre supercherie des *Indigènes de la République* ne résiste pas mieux au démontage méthodique que l'« affaire des caricatures [du Prophète] ». Le « deux poids, deux mesures » et l'« islamophobie » doivent être ramenés à leur dimension d'amalgame facile pour penseurs en mal de public.

Et qu'on ne reproche pas à Caroline Fourest de rester uniquement dans le registre de la critique. Dans la dernière partie de son travail, elle met en avant des propositions issues de sa pratique du terrain et de sa recherche personnelle. Entre autres choses, ne pas aggraver la « fracture culturelle », ne pas condamner en bloc l'« intégration à la française », mais chercher comment l'améliorer, reconnaître ce que l'Etat a déjà fait dans le passé, mais ne pas le laisser « coloniser le social par le répressif » (certains s'y entendent à merveille...), en particulier à l'école, qui devrait faire l'objet de la plus grande attention.

Enfin, ce n'est certainement pas du côté d'un soi-disant nouveau spirituel que viendront les avancées, mais bien du travail des associations citoyennes, auxquelles l'Etat a déjà enlevé beaucoup de subventions ces dernières années. Autrement dit, le temps n'est pas à la désespérance, mais à l'action, en ayant recours au plus large éventail de propositions : l'imagination étant malgré tout restée un peu au pouvoir en France, celles-ci ne manquent évidemment pas.

Jean-Yves Feberey (Nice)

**Le Choc des Préjugés*, Caroline Fourest, Calmann-Lévy, 2007, 241 p., 18 euro



Lipotmezö, Könyvtar, mai 2007 ©JYF

Sommaire

Editorial... page 1
Liens utiles... page 2
A propos de la CMU ... pages 2-8
Anachronisme ou fidélité à l'histoire ? page 9
A propos du Tango de l'Archange pages 10-12
La mort et le rire ... page 13
Kafka ou le deuil impossible ... pages 14-18
Három Cigány ... page 18
La friable éternité du préjugé ...page 19
Bibliographie & sommaire, ours ... page 20

Bibliographie

Inégalités et rapports sociaux, Rapports de classe, rapports de sexes, Roland Pfefferkorn, La Dispute, 2007, 412 p., 25 euro
Une jeunesse en Allemagne, Ernst Toller, L'Age d'Homme, 1974, 225 p.
C'est pourtant pas la guerre, Maryline Desbiolles, Seuil, 2007, 124 p., 13 euro
Combat pour le français, Claude Hagège, Odile Jacob, 2006, 245 p., 21.90 euro
Le Bestial Serviteur du pasteur Huuskonen, Arto Paasilinna, Denoël, 2007, 310 p., 20 euro
Que le vent vous emporte, Miklós Bánffy, (dernier tome de la Trilogie transylvaine), Phébus, 2006, 381 p., 20 euro

Une adresse à Paris

« Le Train de Vie », restaurant yiddish, 17, rue des Ecoiffes à Paris IV^o
 Programme musical klezmer et tzigane.
 Téléphone : 01 42 78 63 12

<http://www.lettraindevie.fr/>



Isolabona, avril 2007 ©JYF



Paris, 1^{er} juillet 2007 ©JYF

« Il Volantino Europeo »

Bulletin internautique trimestriel de l'Association *Piotr-Tchaadaev*, 9, rue du Parc-de-Clagny, 78000 Versailles. Président d'honneur : Alexandre Nepomiachty
 N° FMC Piotr-Tchaadaev
 11 78 0511778

Toute correspondance ou article est à adresser à Jean-Yves Feberey
 Secrétaire de Rédaction provisoire (depuis 2003)
 9, rue Bonaparte 06300 Nice,
 ou à
jean-yves.feberey@wanadoo.fr
 ou encore à
piotr-tchaadaev@wanadoo.fr